

## Examen par le Conseil de Sécurité du rapport du SG de l'ONU sur le BNUB

@rib News, 28/01/201428/1/2014Conseil de sÃ©curitÃ©CS/11265 DÃ©partement de lâ€™TMinformation â€¢ Service des informa  
et des accrÃ©ditions â€¢ New York

Conseil de sÃ©curitÃ© 7104e sÃ©ance â€“ matin

LE REPRÃ©SENTANT SPÃ©CIAL DU SECRÃ©TAIRE GÃ©NÃ©RAL AU BURUNDI SOULIGNELESÃ PROGRÃˆS DUÃ P  
MATIÃˆRE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

Le Ministre burundais des relations extÃ©rieures rappelleÃ lâ€™TMoppositionÃ deÃ sonÃ gouvernement au maintien du BNUB  
Lâ€™TMexamen du rapport\* du SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) a Ã©tÃ© lâ€™TMocca  
membres du Conseil de sÃ©curitÃ©, ce matin, de prendre note des progrÃˆs notables rÃ©alisÃ©s par le pays en matiÃˆre de  
consolidation de la paix.Ã En revanche, ceux-ci auront pu constater les divergences importantes qui opposent lâ€™TMONU et le  
Gouvernement burundais au sujet du maintien du BNUB dans le pays Ã lâ€™TMapproche des Ã©lections de 2015.

Ã Ã Ã Ã Ã Ã Ã Ã Ã Ã Ã Lâ€™TMorganisation de ces Ã©lections, le processus de rÃ©daction de la nouvelle constitution et le dÃ©  
Burundi furent Ã©galement au nombre des questions prÃ©sentÃ©es au cours de la sÃ©ance par le ReprÃ©sentant spÃ©cial du  
SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral et Chef du BNUB, M. Parfait Onanga-Anyanga, et le PrÃ©sident de la formation Burundi de la  
Commission de consolidation de la paix (CCP), M. Paul Seger (Suisse).

MÃªme sÃ©til dit Ã«Ã parfaitementÃ Ã» comprendre que le Burundi souhaite sÃ©approprier davantage le processus de  
consolidation de la paix, le SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral, M. Ban Ki-moon, se dit toutefois convaincu, dans son rapport, que lâ€™TMONU  
doit maintenir une prÃ©sence au Burundi pour continuer dâ€™TMaccompagner le pays dans ses efforts de consolidation de la  
paix jusquâ€™TMÃ ce que lâ€™TMÃ©lection prÃ©sidentielle de 2015 soit passÃ©e.Ã Il recommande par consÃ©quent que le mand  
soit prorogÃ© pour une nouvelle pÃ©riode de 12 mois.

Ã«Ã Si le Gouvernement persiste Ã dire que cette prorogation nâ€™TMest pas acceptableÃ Ã», le SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral invite  
de sÃ©curitÃ© Ã Ã«Ã soit remplacer progressivement le BNUB par une nouvelle mission de consolidation de la paix provisoire  
dotÃ©e dâ€™TMun mandat plus restreint ayant pour objectif de prÃ©parer le terrain en vue du transfert des fonctions Ã lâ€™TMÃ©q  
pays des Nations Unies, ou, en dernier recours, Ã nommer un envoyÃ© spÃ©cial chargÃ© de promouvoir et de faciliter le  
dialogue entre les acteurs nationaux et dâ€™TMappuyer les mÃ©canismes destinÃ©s Ã assurer une large participation Ã la vie  
politiqueÃ Ã».

En la matiÃˆre, le Ministre des relations extÃ©rieures et de la coopÃ©ration internationale du Burundi, M. Laurent Kavakure,  
a expliquÃ© que son gouvernement souhaitait que le BNUB dispose de six mois Ã compter du 16 fÃ©vrier 2014 pour se  
retirer du pays et se voir transformer en Ã©quipe de pays des Nations Unies, Ã«Ã conformÃ©ment Ã la rÃ©solution 2090 (2013  
du Conseil de sÃ©curitÃ©Ã Ã», arguant par ailleurs que le lien entre les Ã©lections de 2015 et le maintien de la BNUB ne se  
justifie pas.

Le Ministre burundais a notamment demandÃ© au SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral de dÃ©terminer les modalitÃ©s pratiques de cette  
fermeture, de rendre fonctionnelle lâ€™TMÃ©quipe de pays dâ€™TMici Ã 2015 et dâ€™TMenvisager aussitÃ´t aprÃˆs la fermeture du B  
mise en place dâ€™TMune Ã©quipe dâ€™TMobservation Ã©lectorale pour les Ã©lections de 2015.Ã

Ã«Ã Nous demandons solennellement au Conseil de sÃ©curitÃ©, lâ€™TMappui et la comprÃ©hension de notre position par rappo  
fin du mandat du BNUB, lâ€™TMobjectif Ã©tant de ciÃ©turer harmonieusement ensemble une mission qui restera un modÃˆle pour  
les situations postconflitÃ Ã», a soulignÃ© M. Kavakure.

Pour M. Onanga-Anyanga, la recommandation du SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral prend pleinement en compte la volontÃ© dâ€™TMune p  
grande appropriation nationale exprimÃ©e par le Gouvernement burundais, mais sÃ©appuie aussi sur lâ€™TMÃ©valuation des  
repÃˆres qui structurent les efforts de lâ€™TMONU en vue de la consolidation de la paix au Burundi.

Ã«Ã Cette recommandation tient Ã©galement compte du fait que lâ€™TMÃ©quipe pays des Nations Unies qui devrait assumer  
lâ€™TMessentiel des responsabilitÃ©s dÃ©volues au BNUB ne serait pas outillÃ©e Ã court terme pour reprendre efficacement ce  
importantes missionsÃ Ã», a-t-il par ailleurs soulignÃ©.

De son cÃ´tÃ©, M. Seger a exhortÃ© le Conseil de sÃ©curitÃ© Ã faire en sorte que le retrait du BNUB soit assorti dâ€™TMun  
accompagnement de la part des Nations Unies.Ã Au lieu de crÃ©er des dÃ©lais artificiels, a-t-il notamment estimÃ©, il importe  
de rÃ©flÃ©chir Ã de nouvelles fonctions pour permettre Ã lâ€™TMONU de maintenir sa prÃ©sence de maniÃˆre organique.

Ã«Ã Comme dans un marathon, ce sont les derniers kilomÃˆtres qui restent Ã franchir qui sont les plus difficiles, dâ€™TMoÃ  
lâ€™TMimportance de maintenir le cap et de mettre lâ€™TMaccent sur lâ€™TMaccompagnementÃ Ã», a-t-il expliquÃ©.

Dans son intervention, le ReprÃ©sentant spÃ©cial du SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral a aussi indiquÃ© que le SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral  
accompagner les efforts nationaux dans la Ã«Ã transition dÃ©licateÃ Ã» vers le renforcement du dialogue politique, le respect  
et la protection des droits de tous et la mise en place de solides institutions dÃ©mocratiques, y compris Ã travers les  
prochaines Ã©lections de 2015.

M. Onanga-Anyanga a notamment soutenu que bien organisÃ©es, ces Ã©lections pourraient marquer la fin de la transition  
du processus de consolidation de la paix au Burundi et a assurÃ© que le plan prioritaire de consolidation de la paix, signÃ©  
au mois de dÃ©cembre, devrait faciliter la rÃ©alisation de cet Ã«Ã objectif capitalÃ Ã».

Ã ce propos, M. Kavakure a observÃ© que les rÃ©unions sur le dialogue entre les acteurs politiques de mars 2013 et  
Ã«Ã lâ€™TMatmosphÃˆre constructiveÃ Ã» des consultations du 19 et 20 dÃ©cembre 2013 constituaient des signes de la volontÃ©  
Gouvernement de mener Ã bien les Ã©lections de 2015, aprÃˆs avoir organisÃ© avec succÃˆs les scrutins de 2005 et 2010.

Pour sa part, le PrÃ©sident de la formation Burundi de la CCP sâ€™TMest fÃ©licitÃ© du fait que les diffÃ©rents partis de lâ€™TMopp  
politiques avec qui il sâ€™TMÃ©tait entretenu se fussent dits prÃˆts Ã participer Ã la course Ã©lectorale, Ã©vitant ainsi de rÃ©pÃ©  
Ã«Ã lâ€™TMerreur commise en 2010Ã Ã», annÃ©e au cours de laquelle les Ã©lections avaient Ã©tÃ© boycottÃ©es.Ã

Le Chef du BNUB sâ€™TMest par ailleurs dit encouragÃ© par lâ€™TMÃ«Ã esprit de KigobÃ©Ã Ã», lâ€™TMAssemblÃ©e nationale du B  
expliquÃ©, ont eu lieu du 19 au 20 dÃ©cembre 2013 des consultations nationales sur la future constitution du Burundi.

M. Onanga-Anyanga a saluÃ© Ã«Ã ce grand moment de concordeÃ Ã» qui a consacrÃ©, Ã ses yeux, les vertus du dialogue et

de la recherche du consensus sur les grandes questions d'intérêt national. « Ce qui s'est passé à Kigoboko est la marque des Accords d'Arusha qui restent à ce jour l'expression la plus forte de la volonté des Burundais de fonder une communauté de destin », s'est-il félicité, après avoir affirmé avoir « le cœur plein d'espoir et d'optimisme Burundi ».

Ce dernier a toutefois souligné qu'elle aussi avance soit-elle, la belle œuvre de consolidation de la paix au Burundi inachevée. Selon lui, ce constat constitue la base même du projet de société consensuel contenu dans plusieurs documents stratégiques nationaux dont la Vision Burundi 2025 ou le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté deuxième génération.

Le Représentant spécial a également fait savoir que la classe politique burundaise, qui s'est réunie du 27 au 29 novembre 2013 à Bujumbura pour faire une première évaluation de la feuille de route consensuelle, avait reconnu « sans faux-fuyants » que l'existence d'un climat de confiance entre les principaux protagonistes politiques, l'un processus consensuel de révision de la Constitution, l'intolérance et la violence politique impliquant notamment jeunes affiliés à certains partis politiques ainsi que les limitations à l'exercice des libertés publiques figuraient parmi les défis pressants qu'il faut urgemment relever.

M. Seger a, lui, insisté sur l'importance de restituer les biens aux personnes spoliées en 1972 et après, tout en sachant préserver la dimension ethnique de ces questions.

Dans son rapport, le Secrétaire général dit en effet craindre que certaines décisions prises par la Commission nationale des terres et autres biens ne laissent transparaître un manque d'uniformité qui pourrait entraîner des tensions communautaires susceptibles d'avoir de vastes répercussions sur l'économie et l'ordre public, en particulier lors de la période électorale.

Sur ce point, M. Kavakure a expliqué que les questions résiduelles relevant de la Commission nationale terre et autres biens pourraient être examinées dans le cadre du quatrième thème retenu dans le nouveau plan prioritaire de consolidation de la paix relatif à la résolution pacifique des conflits fonciers.

Répondant à certaines des autres préoccupations soulevées par le Secrétaire général dans son rapport, notamment sujet de la professionnalisation des forces de sécurité, le Ministre burundais a affirmé que la présence des troupes burundaises dans les opérations de maintien de la paix en Haïti, au Soudan, en Côte d'Ivoire, en Syrie, en Somalie et en République centrafricaine illustre les progrès de ces forces.

Il s'est également félicité de la mise en œuvre, par son gouvernement, des réformes judiciaires de la justice et du plan stratégique du Conseil supérieur de la magistrature sur l'éthique judiciaire, qui vise à renforcer l'état de droit. Il a également évoqué certaines des avancées réalisées dans le domaine des droits de l'homme ainsi que dans les efforts d'intégration régionale.

Dans le domaine économique et social, le Ministre a noté que même si le Burundi ne pourrait atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici la fin 2015, des progrès considérables avaient été réalisés dans le domaine de l'éducation et de la santé.

Il a aussi mis l'accent sur le lancement de la Vision Burundi 2025, instrument de planification du développement qui va guider les politiques et stratégies à l'horizon 2025, ainsi que le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté deuxième génération (2012-2016), lequel fonde toutes les politiques sectorielles et multisectorielles.

Le Ministre a aussi salué la mise en œuvre de la gratuité de la scolarité primaire et des soins de santé octroyés aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes qui accouchent dans les centres de santé publics. Il a fait état du développement d'une stratégie nationale sur la migration socio-économique des populations affectées par le conflit.

Sur la question du développement, le Président de la formation Burundi de la CCP a fait savoir que, lors de ses discussions avec les représentants de différentes banques de développement, ces derniers avaient exprimé leurs préoccupations quant à l'avenir du Burundi et expliqué que l'accompagnement politique du pays par l'ONU reflète leurs yeux une garantie d'assurance.

M. Seger a, enfin, imputé le succès de la consolidation de la paix au Burundi au fait que le Représentant spécial du Secrétaire général et la formation Burundi de la CCP travaillaient main dans la main, ainsi qu'à leur « excellente collaboration » avec le Gouvernement burundais.

\* S/2014/36

## LA SITUATION AU BURUNDI

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2014/36)

Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans son rapport sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), recommande que le mandat du Bureau soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois.

Si le Gouvernement persiste à dire que cette prorogation n'est pas acceptable, il invite le Conseil de sécurité à soit remplacer progressivement le BNUB par une nouvelle mission de consolidation de la paix provisoire dotée d'un mandat plus restreint ayant pour objectif de préparer le terrain en vue du transfert des fonctions à l'équipe de pays des Nations Unies, ou, en dernier recours, à nommer un envoyé spécial chargé de promouvoir et de faciliter le dialogue entre les acteurs nationaux et d'appuyer les mécanismes destinés à assurer une large participation à la vie politique.

M. Ban, qui fait le point de la situation depuis son précédent rapport, en date du 18 janvier 2013, affirme que le Burundi a accompli des progrès remarquables et surmonté des obstacles considérables depuis la fin de la guerre civile.

Il fait néanmoins observer que les progrès importants qui ont été accomplis sont loin d'être irréversibles. Il y est notamment que le Gouvernement burundais doit « plus que jamais » diriger le pays de manière avisée en continuant à promouvoir l'esprit de dialogue et de consensus consacré dans les accords d'Arusha.

Vu l'histoire et la composition sociale du Burundi, fait-il notamment observer, une attitude favorisant uniquement la majorité ou permettant au gagnant d'emporter toute la mise pourrait nuire à la réalisation des progrès difficilement accomplis.

Le Secrétaire général estime que l'élection présidentielle de 2015 mettra à l'épreuve la stabilité à long terme demandée au Gouvernement et à tous les acteurs politiques de s'acquiescer pleinement des engagements qu'ils ont pris dans la feuille de route de mars 2013.

Il salue le retour au Burundi des figures politiques jusqu'alors en exil, symbole, à ses yeux, de la normalisation de la vie politique depuis le boycottage des élections de 2010. Il demande également au Gouvernement burundais et aux partis politiques de lancer une campagne de lutte contre la violence politique en prévision des élections de 2015.

Le Secrétaire général indique être préoccupé par les actes de violence commis par des jeunes affiliés aux partis et par l'impunité dont ils semblent jouir et invite instamment le Gouvernement et les partis politiques à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les jeunes ne subissent pas de manipulations politiques qui pourraient les inciter à commettre des actes de violence et de l'intimidation.

Dans ce rapport, le Secrétaire général se réjouit par ailleurs du «climat constructif» qui a caractérisé les consultations des 19 et 20 décembre sur le processus de révision constitutionnelle. Il encourage les autorités burundaises à résister à la tentation de trop hâter une initiative aussi importante et demande aux partis burundais et aux autres parties prenantes de privilégier les intérêts nationaux avant toute autre chose.

Le Secrétaire général reste préoccupé par l'impunité dont jouissent les auteurs de violations des droits de l'homme, compris de violences sexuelles. Il demande aux autorités burundaises d'appliquer une politique de tolérance zéro face aux violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité et de faire tout leur possible pour renforcer le professionnalisme de ces forces, en particulier la police, et les discipliner.

Il demande également la création de la commission de vérité et de réconciliation tant attendue.

Le Secrétaire général salue en outre l'engagement qu'a pris le Gouvernement de régler les problèmes complexes propriété foncière, mais dit craindre que certaines décisions prises par la Commission nationale des terres et autres biens ne laissent apparaître un manque d'uniformité ce qui pourrait entraîner, avertit-il, des tensions communautaires susceptibles d'avoir de vastes répercussions sur l'économie et l'ordre public, en particulier lors de la période électorale.

Le Secrétaire général prie par ailleurs instamment les partenaires de développement d'apporter le financement nécessaire à la mise en œuvre de la seconde stratégie pour la réduction de la pauvreté du Burundi, y compris, le cas échéant, grâce à un appui budgétaire ciblé.

Dans ce rapport, le Secrétaire général se dit convaincu que l'ONU doit maintenir une présence au Burundi pour continuer d'accompagner le pays dans ses efforts de consolidation de la paix jusqu'à ce que l'élection présidentielle de 2015 passe. Il indique «à parfaitement» comprendre que le Burundi souhaite s'approprier davantage le processus de consolidation de la paix.

Le Secrétaire général estime toutefois que la demande formulée par le Gouvernement, à savoir que le BNUB dispose de six mois à compter du 16 février 2014 pour se retirer, pose un sérieux dilemme, la présence de l'ONU dans le pays étant encore nécessaire et l'équipe de pays des Nations Unies ne pouvant pas en assurer toutes les fonctions.

\* \* \* \* \*

À l'intention des organes d'information à ce Document non officiel